



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2023-142

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2023

Sommaire

DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités

79-2023-08-29-00001 - Service Départemental des Impôts Fonciers des
Deux-Sèvres - Décision intérim à compter du 01 09 2023 (1 page)

Page 3

DDFIP 79

79-2023-08-29-00001

Service Départemental des Impôts Fonciers des
Deux-Sèvres - Décision intérim à compter du 01
09 2023

Niort, le 29 août 2023

**Direction départementale des Finances publiques
des Deux-Sèvres**

44 Rue Alsace Lorraine
BP 19149
79060 NIORT CEDEX 9

ddfip79@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Julien ROLLET
julien.rollet@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 05.49.06.3617

L'Administrateur de l'État
Directeur départemental des Finances publiques des Deux Sèvres

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la DGFIP ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2010 pris pour l'application de l'article 6 du décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 ;
Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;
Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010, portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la DGFIP, notamment son article 26 ;
Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité des gestionnaires publics ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2023 portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable d'administrateurs des finances publiques adjoints, d'inspecteurs principaux des finances publiques et d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques hors classe à la Direction générale des Finances publiques.

DÉCIDE

L'intérim du Service Départemental des Impôts Fonciers des Deux-Sèvres est confié à Monsieur Alain MOREAU, Inspecteur Principal des Finances publiques, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Philippe FERTIER-POTTIER

